

## La CVEC : qu'est-ce que c'est ?

La CVEC est la Contribution vie étudiante et de campus.

Elle est collectée par les Crous.

D'un montant annuel de 90€, on peut y être assujetti(e)  
ou en être exonéré(e) en fonction des cas.

La CVEC est une contribution destinée à favoriser  
l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel  
et sportif des étudiants et à conforter les actions de  
prévention et d'éducation à la santé.



### Pour qui ?

Pour tous les étudiants de l'enseignement supérieur sauf les boursiers, les étudiants réfugiés, les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire, les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile.

### Quand ?

Avant l'inscription dans l'enseignement supérieur,  
généralement à partir de début juillet.

### Où ?

Sur le site [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

### Comment ?

Vous devez fournir cette attestation à votre établissement d'enseignement supérieur. Notez bien que votre établissement ne pourra pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

